



Métrage Loi CARREZ

N° : LPZ--03--2617

Date de la commande : 27/03/2017

Heure d'arrivée de l'expert : 10:15

Date de l'intervention : 27/03/2017

Heure de départ de l'expert : 11:30

Date d'émission du rapport : 27/03/2017

Objet de la mission : **Loi CARREZ**

Désignation du bien : **Appartement & cave**

Propriétaire du bien :

Adresse du propriétaire : 87, Boulevard BAUCHIERE 83000 TOULON

Donneur d'ordre : CHE BANCA Chez MCS & Associés

Adresse donneur d'ordre : 256 Bis, rue des Pyrénées 75970 PARIS

Accompagnateur : Me JOLY Sébastien Huissier de Justice

Identification de l'opérateur :

Mr LOPEZ Guy

125, Ave de Beaulieu - 83210 Solliès-Pont
Code Ape 8299 Z - N° de Siret 429.131.386.00030-
Assurance Gan N° 141.409.519
Date de validité 30 / 06 / 2017

Tel : 04.94.14.91.86 - Port : 06.16.13.39.06 –
Email : guylopez@wanadoo.fr



Cabinet 3AE

EXPERTISES

Alliance d'Experts et Techniciens du Bâtiment dans le Diagnostic et le Constat.

Conclusions

Ordre de mission n° LPZ--03--2617

DESIGNATION DU BIEN :

Adresse du bien : 87, Boulevard BAUCHIERE 83000 TOULON

Section cadastrale : CY 355 Lot : 2

Immeuble ou partie d'immeuble : Appartement + cave

NOS CONCLUSIONS :

NOUS CERTIFIONS et ATTESTONS qu'aux termes de notre mission, la surface Loi CARREZ, du bien cité, à retenir est de **46.12 m²**.

Annexe :

Cave 15.50m²

Pièce	M 2
Entrée	4.14
Chambre 1	12.59
Bureau	7.87
Toilette	1.13
Salle d'eau	3.48
Séjour	11.59
Cuisine	5.32
TOTAL	46.12
Cave	15,50

COMPOSITION DU RAPPORT :

Une page de conclusion.....

Une page, limite de notre mission

EN FOI DE QUOI

La présente attestation a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

M. LOPEZ Guy,


Cabinet 3AE
Expertises
AMIANTE - TERMIQUE - MÉTRÉ - S.R.U.
125, Av. de Bouffieu - 83210 SOLLIÈS-PONT
Tél. 04 94 14 91 86 - Post. : 06 16 13 39 06
Siret : 429 131 386 000 30 - AFE B299 Z

Observation : le règlement de copropriété ne nous ayant pas été soumis, la responsabilité du Cabinet se voit dégagée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du lot de copropriété ci-dessus défini. Les surfaces annoncées sont donc celles occupées par le demandeur.